

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE VERZEILLE DU 24 janvier 2023
N° 441/2023**

<i>Nombre de Conseillers en exercice : 11</i> <i>Nombre de membres présents : 9</i>	<i>Vote par procuration : 1</i> <i>Convocation du 17/01/2023</i>
--	---

Présents : Christian AUDIER, Marie-Lyne EXPERT, Frédéric AUDIER, Ludovic BERAIL, Laurence MAURI, Pierre-Jean VILASI, Jacky CROIBIER, Mohamed SABRI.

Absents excusés : Rachel RIVAL (procuration à Marie-Lyne Expert), Cynthia COURRIEU.

Secrétaire de Séance : Mohamed SABRI

Le vingt-quatre janvier deux mille vingt-trois le Conseil Municipal de la Commune de Verzeille, dûment convoqué, s'est réuni en mairie sous la Présidence de Monsieur Christian AUDIER, Maire

OBJET : Proposition de temps complet du poste de secrétaire de mairie

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le poste d'adjoint administratif territorial de la mairie nécessite un temps complet de 35 heures hebdomadaire.

Il propose aux conseillers municipaux que l'agent administratif territorial de la mairie effectue également les tâches de l'agent administratif de l'agence postale communale.

Cette modification de temps de travail n'engendrera aucun surcoût à la commune.

LE CONSEIL OÙ CET EXPOSÉ ET APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- **Approuve** à l'unanimité l'engagement de la proposition d'un un temps complet de 35 heures hebdomadaire pour l'emploi d'adjoint administratif territorial.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN MAIRIE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Verzeille le 24/01/2023

Le Maire

